



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC LE FESTIVAL DE  
MARNE POUR L'ORGANISATION D'UN  
SPECTACLE LE 17 OCTOBRE 2024**

**DÉCISION N° DM-24-484  
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association Festi'Val de Marne, représentée par Madame Elodie Mermoz, dont le siège social est situé 79/81, avenue Daniel Casanova – Porte D – 94 200 Ivry-sur-Seine – pour l'organisation du spectacle de Chassol, précédé de la représentation de Morgane Imbeaud, le jeudi 17 octobre 2024 ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2024-2025.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association Festi'Val de Marne, représentée par Madame Elodie Mermoz, dont le siège social est situé 79/81, avenue Daniel Casanova – Porte D – 94 200 Ivry-sur-Seine – une convention pour l'organisation du spectacle de Chassol, précédé de la représentation de Morgane Imbeaud, le jeudi 17 octobre 2024, dont le montant de participation au coût de plateau artistique est fixé à 2 800 € (deux mille huit cents euros) Nets ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20241223-lmc1H12373H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024  
Date de Publication : 23/12/2024